

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Jeudi 12 mars 2015***

**Compte rendu du Conseil des Ministres**

**Plan stratégique de développement : séminaire gouvernemental**

Les travaux relatifs à l’élaboration d’un plan stratégique de développement à moyen terme (horizon 2020), assorti d’un plan de dynamisation à court terme (horizon 2016) et d’une stratégie sectorielle du tourisme pour la Polynésie française ont désormais débuté.

Ces travaux, sous l’égide du ministre de la Relance économique, Jean-Christophe Bouissou, sont menés en large concertation avec l’Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. La méthode comprend trois temps forts : une phase de consultation et d’écoute (janvier-février 2015), une phase de proposition et co-construction (février-mars 2015) et une phase de validation (mars-avril 2015).

Depuis le début de l’année, plus de cinquante entretiens bilatéraux ont ainsi été menés auprès des principaux représentants institutionnels, administratifs et de la société civile, y compris dans chacun des archipels. Des groupes techniques de réflexion ont été formés, dont 8 concernent les filières (agriculture, tourisme, BTP, numérique, énergie, etc) et 8 des thématiques transversales (ressources humaines, financement, fiscalité, foncier, etc). Par ailleurs, une rencontre a récemment été organisée avec les deux principales organisations patronales afin de recueillir leurs propositions.

Un premier séminaire gouvernemental a été organisé le 10 février dernier, afin de valider les propositions relatives à la stratégie sectorielle du tourisme, et un second séminaire est prévu le vendredi 13 mars. Il s’agira d’arrêter, le matin, la politique sectorielle du tourisme et, l’après midi, d’établir les choix relatifs au plan stratégique de développement à moyen terme et au plan de dynamisation de l’économie à court terme, sur la base des consultations et concertations menées en janvier et février.

**Participation de la Polynésie française au Salon de la croisière à Miami**

Le Cruise Shipping de Miami, dénommé « Seatrade Miami », est un salon international professionnel dédié au marché de la croisière et dont la prochaine édition aura lieu du 16 au 19 mars. Cette manifestation existe depuis 30 ans et rassemble annuellement, sur 38 000 m² de surface d’exposition, toutes les destinations du monde qui souhaitent développer l’activité de croisière. Les principales compagnies de croisière (Windstar Cruises, Seabourn, SilverSea Cruises, Ocenia/Regent, Seven Seas Cruises, Princess Cruises) et les fournisseurs concernés (équipements, chantiers, etc) y sont également présents.

En 2013, le salon a accueilli 1171 exposants de 123 entités (pays et régions) différentes et, en 2014, le total était de 2071exposants et 127 entités différentes. Le Cruise Shipping Miami est donc un événement incontournable du secteur de la croisière auquel la Polynésie française participe régulièrement depuis 2009. Cet évènement est l’occasion, pour notre destination, de s’insérer, d’année en année, dans le développement de la filière au niveau de la région Pacifique sud, notamment, par le biais de l’organisme South Pacific Cruise Alliance (SPCA), auquel est affilié le Tahiti Cruise Club (TCC), partenaire local de l’évènement.

Pour cette 31ème édition du salon, le ministre de la Relance économique a prévu de conduire la délégation polynésienne, laquelle comprendra le GIE Tahiti Tourisme, le service du tourisme, le port autonome de Papeete, Air Tahiti Nui et le Tahiti Cruise Club. L’objectif est de renforcer les synergies et d’inciter les compagnies de croisière à développer leurs escales en Polynésie française.

Dans un contexte de forte concurrence, outre l’occupation et l’animation d’un espace aux couleurs de Tahiti et ses îles, disposé sur le pavillon régional South Pacific, il est prévu cette année des opérations de communication renforçant la visibilité de la destination Polynésie française, avec notamment la production de supports promotionnels - brochure « Tahiti, destination » élaborée en collaboration avec le Tahiti Cruise Club, le port autonome, le GIE Tahiti tourisme et le service du tourisme ou encore le sponsoring de la soirée spéciale d’ouverture du salon.

Cette soirée, l’événement social le plus important du salon, rassemblera entre 500 à 700 professionnels du monde de la croisière. Une soirée privée en compagnie des Présidents et Directeurs des principales compagnies de croisière (Carnival Corporation, Royal Caribbean Cruises Limited, Norwegian Cruise lines, Disney Cruise lines etc.), avec les représentants de la SPCA, dont Tahiti, est également prévue le mardi 17 mars.

Ces actions de parrainage permettront aux membres de la SPCA et plus particulièrement à Tahiti de mettre l’accent sur sa destination, en tant que pays organisateur. La destination sera ainsi présentée lors du discours de bienvenue à l’ouverture de la soirée mettant la Polynésie à l’honneur, le salon bénéficiant par ailleurs d’une très large couverture médiatique. Cet événement sera aussi l’occasion de présenter des éléments culturels polynésiens avec un spectacle de danse traditionnel, permettant à cette occasion, de montrer la qualité unique et inestimable de l’accueil réservé aux croisiéristes et visiteurs.

Le tourisme de croisière, en pleine croissance, présente un réel potentiel de développement à court terme pour notre destination touristique. Les statistiques de l’ISPF démontrent le dynamisme de ce secteur en Polynésie française: entre novembre 2013 et novembre 2014, l’offre en cabines des navires réalisant des croisières intra–polynésiennes a progressé de 57 % tandis que le nombre de passagers atteignait, pour les 11 premiers mois de 2014, 34 576 croisiéristes contre 24 139 en 2013 (+43%). Hors transport aérien international, ces croisiéristes sont plus dépensiers que les touristes "terrestres" avec 330 500 Fcfp/pers/séjour contre 234 700 Fcfp en terrestre. Concernant les croisières transpacifiques, le nombre d’escales a progressé de 38% en 2014 (142 navires) par rapport à 2013 (103). Le nombre de passagers débarqués enregistre une augmentation de 19 % (109 080 en 2014 contre 91 660 en 2013).

**Rencontre avec la Banque publique d’investissement**

Lors de sa récente mission à Paris, le ministre de la Relance économique Jean-Christophe Bouissou s’est entretenu avec des responsables de la banque publique d’investissement (BPI France). Cette rencontre a permis de clarifier les attentes du Pays quant aux produits BPI qui doivent être distribués par la SOFIDEP. En effet, le partenariat est nouveau et de nombreuses questions, notamment juridiques, doivent trouver réponses.

Le produit retenu consiste en un prêt sur une durée de 5, 6 ou 7 ans. Une somme est mise à disposition de l’entrepreneur plafonnée à hauteur de ses fonds propres et sans garantie. Ce prêt est systématiquement accordé avec une franchise de remboursement du capital de minimum 1 an.

Le cofinancement étant l’un des fondamentaux de la BPI, ce prêt sera délivré en partenariat avec les banques sur la base du 1 pour 1. L’intervention de BPI France sécurise beaucoup les établissements bancaires. La SOFIDEP pourrait être le co-financeur.

La SOGEFOM pourrait gérer les fonds placés par le Pays. Une seconde option pourrait laisser envisager que ces fonds soient gérés par la SOFIDEP sous réserve que cette dernière puisse exercer le métier de garant.

La SOFIDEP assurera le « front office » et sera l’interlocuteur de l’entreprise qui sollicite le prêt. Elle aura aussi un rôle commercial de vente du produit et d’information auprès des clients et des banques.

Il semble néanmoins indispensable que les garants (SOFIDEP et AFD) puissent se positionner avant la décision de la BPI. C’est sur la base de la décision des garants que la BPI débloquera ou pas le prêt sollicité. L’instruction se fera donc par la SOFIDEP, en mettant ainsi à profit sa connaissance du tissu économique local.

**Deuxième forum de l’économie maritime « Métiers de la mer »**

La ministre du Travail, Tea Frogier, et le ministre du Développement des activités du secteur primaire, Frédéric Riveta, ont présenté une communication conjointe se rapportant à la tenue, pour la deuxième année consécutive, du Forum de l’économie maritime du 25 au 28 mars prochains, à Aorai Tini Hau.

Cet évènement est organisé par le cluster maritime de Polynésie française (CMPf), association de loi 1901, qui réunit les professionnels du monde maritime et para-maritime. Il s’agit du cinquième cluster outre-mer affilié à celui de France. Pour cette année, la manifestation est orientée vers les métiers de la mer. Aussi, les questions relatives au développement des différents secteurs professionnels et donc des métiers et des formations correspondants seront traitées.

Cet évènement prend une double forme, dédiée l’une à l’exposition et l’autre aux ateliers de réflexion sectoriels. Une zone d’exposition permanente permettra aux acteurs, publics comme privés, d’informer au mieux les personnes intéressées. Les mercredi 25 et jeudi 26 mars, des tables rondes se tiendront sur divers thèmes (pêche, aquaculture, perliculture, tourisme nautique, ports et infrastructures, métiers de demain), l’objectif étant de recenser les besoins et d’analyser leur développement et leur pérennité.

Les richesses marines de la Polynésie française offrent de grandes potentialités dont l’exploitation s’avèrera utile à la croissance de notre Pays. Ce forum s’inscrit ainsi dans l’axe de développement de l’économie bleue et reçoit l’entière adhésion du gouvernement de la Polynésie française.

Subventions de fonctionnement pour le dispositif d’aide de prévention des collèges et lycées publics

Le dispositif éducatif d’aide de prévention a pour objectifs principaux d’améliorer l’encadrement des établissements par un accompagnement éducatif, de prévenir la violence intra et extra scolaire et enfin de participer aux actions et projets d’animation dans les internats.

Ce dispositif est financé par le budget du Pays, dont la participation financière pour l’exercice 2015 s’élève à 66 000 000 Fcfp, et ce pour un équivalent en heures correspondant à 23 000 heures réparties sur les 35 établissements publics d’enseignement de la Polynésie française. La répartition des moyens horaires par établissement est effectuée selon certains critères (internats, archipels, effectifs ou encore particularités signalées ou constatées en cours d’année scolaire).

La subvention de fonctionnement, examinée ce jeudi en Conseil des ministres, est destinée à financer le dispositif éducatif d’aide de prévention pour la période de janvier à juin 2015. Elle est d’un montant global de 39 011 700 Fcfp, pour un équivalent en heures correspondant à 13 650 heures. Une seconde dotation fera ensuite l’objet d’un versement aux collèges et lycées publics pour la période allant de septembre à décembre 2015.

-o-o-o-o-o-